

Délibération n°2026-07-07-01-CA

Relative au Contrat d'Objectif, de Moyens et de Performance 2026-2030

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 7 juillet 2026, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2 et suivants,

Vu la circulaire n°MENG2523527C du 11 août 2025 relative au renfort de la déconcentration en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président, et notamment son article 1^{er},

Considérant le lancement de nouveaux Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) en 2026 dans les universités des régions académiques Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Considérant que ces nouveaux COMP, qui prennent la suite des contrats pluriannuels d'établissement et incluent les COMP déjà conclus, marquent une nouvelle étape dans la relation entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur,

Considérant que les discussions préalables à la signature d'un COMP seront désormais organisées par les Recteurs de région académique et les recteurs délégués pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) pour assurer, dans la prise en compte des priorités nationales portées par le ministère, une vision au plus près de la réalité des territoires,

Considérant que ce dialogue débouche sur un nouveau contrat stratégique de 5 ans entre la tutelle Etat et l'établissement, articulant les priorités nationales et le contexte territorial,

Considérant que le COMP porte sur 100% des missions de l'établissement et sur l'ensemble de son modèle économique, et explicite la trajectoire projetée sur 5 ans des ressources de l'établissement, y compris la Subvention pour charge de service public (SCSP),

Considérant que le COMP d'Aix-Marseille Université (amU) s'inscrit dans la continuité d'un projet d'établissement clairement assumé : affirmer un modèle d'université profondément tourné vers l'humain, solidement ancré dans son territoire euro-méditerranéen et fortement rayonnant à l'international,

Considérant que le COMP prolonge les ambitions portées par la présidence depuis plusieurs années – excellence académique, capacité d'innovation, engagement sociétal – en les traduisant dans une feuille de route stratégique partagée avec l'ensemble de la communauté universitaire et ses partenaires,

Considérant par ailleurs que les synthèses, produites dans le cadre de l'élaboration du COMP, ont été confrontées aux grandes missions de l'université, croisées avec le programme politique et les feuilles de route des vice-présidences, avant d'être mises en regard des schémas directeurs et des contrats existants d'objectifs et de moyens avec les composantes,

Considérant que cette confrontation a permis de repérer les actions déjà engagées, d'identifier celles à programmer ou à réorienter, et de consolider les grands axes de travail qui structurent ce nouveau COMP,

Considérant enfin que les grandes orientations stratégiques de ce nouveau COMP ont fait l'objet d'échanges avec le Rectorat entre janvier et juin 2026 et ont été présentées aux représentants du personnel et aux représentants élus étudiants, membres du CA le 26 mai 2026,

Après en avoir délibéré,

OBJET : Contrat d'Objectifs de Moyens et de Performance (COMP) pour la période 2026-2030

Article 1^{er} :

APPROUVE le Contrat d'Objectifs de Moyens et de Performance (COMP) établi entre le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace, représenté par la Région académique PACA, et Aix-Marseille Université pour la période 2026-2030, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 :

AUTORISE le Président à représenter l'Université et conclure ledit contrat en y apposant sa signature.

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (19 voix pour, 6 voix contre et 7 abstentions).

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents et représentés : 18 membres présents et 14 membres représentés

Fait à Marseille, le 7 juillet 2026,

Le Président d'Aix Marseille Université,


Eric BERTON

Publiée le : 15 JUL. 2026

Transmise au Recteur de la région académique le :

15 JUL. 2026